

Certificat Tracker

Sous-jacent : Basket « Emerging Markets Best Opportunities »

Maturité : Open end

Le produit ne représente pas une participation dans un des placements collectifs de capitaux conformément aux articles 7 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne nécessite donc pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce produit ne peuvent pas bénéficier de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. En outre, les investisseurs dans ce produit supportent le risque d'émetteur.

Résumé du Termsheet

Emetteur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Investment Manager	Piguet Galland & Cie SA
Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch .
Sous-Jacent	Basket "Emerging Markets Best Opportunities"
N° valeur / ISIN / Symbole	25 576 605 / CH0255766054 / Pas de cotation prévue en l'état
Méthode de gestion	Discretionnaire et dynamique
Monnaie de référence	USD
Type de livraison	Cash
Date d'évaluation initiale	06.11.2014
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Type d'offre	Offre publique en Suisse. Ce produit est non listé.

Marché secondaire

Sous réserve des contraintes d'investissement, la vente ou l'achat du certificat ne s'effectue qu'une fois par jour. Les ordres placés sont cumulés jusqu'à 11h00 (jour T) et traités au fur et à mesure des ouvertures des différents marchés (Europe, USA, en T, Asie et Océanie en T+1). Les ordres placés après 11h00 seront exécutés selon la même procédure le lendemain.



1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	25 576 605 / CH0255766054 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Lead manager, Agent de calcul, Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne, Suisse, est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Investment Manager	Piguet Galland & Cie SA
Sous-Jacent	Basket "Emerging Markets Best Opportunities"
Contre-Valeur	1 Certificat = 1 Panier
Montant de l'émission	60 000 Certificats (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Prix d'émission	USD 100
Prix de référence	USD 99.50
Frais d'émission	USD 0.50
Date d'évaluation initiale	06.11.2014
Date de paiement	14.11.2014
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'Investisseur ou par l'Emetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).

Fonctionnement du Certificat

Définition du produit	Ce Certificat Tracker, libellé en USD, est composé d'une sélection d'au minimum 5 titres sous-jacents de type actions ou ETF's et d'une poche cash (voir définition ci-dessous). Le risque de change peut être couvert par des opérations de change à terme. La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager.
Définition de la notion de poche cash	La poche cash est une composante monétaire faisant partie intégrante des sous-jacents composant le panier du Certificat. Les monnaies suivantes sont potentiellement susceptibles d'être représentées : USD. La poche cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais peut faire l'objet d'un intérêt négatif.
Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch .



PIGUET GALLAND & CIE SA
BANQUIERS DEPUIS 1856



Frais de gestion	1.00% p.a. (0.65% p.a. pour l'Investment Manager et 0.35% p.a. pour l'Emetteur) prélevé prorata temporis dans la poche cash. Au cas où le montant disponible dans la poche cash est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais.
Frais de transactions liés aux reconstitutions	0.10% par reconstitution calculés sur le nominal rebalancé (y compris sur les transactions swaps sur devises).
Frais et taxes de bourse	Lorsque des transactions sur les sous-jacents du produit sont effectuées sur des places de bourse impactées par des frais d'exécution, des taxes de bourses ou tout autre frais liés à l'acquisition ou la vente de sous-jacents, ces derniers sont intégrés dans les prix d'exécution et répercutés sur la performance du Certificat. Il peut s'agir notamment de droit de timbre ou de taxe sur les transactions financières (FTT).
Transparence des frais relatifs aux composants	Certains composants du «sous-jacent» de référence peuvent être assujettis à des frais. Ces frais, par exemples les commissions de distribution résultant de l'inclusion de fonds, de produits structurés, etc. dans le «sous-jacent» de référence, sont décrits par l'émetteur concerné dans la documentation respective du composant (par exemple, les prospectus et contrats de fonds et KIID pour les fonds ; les prospectus simplifiés et/ou le KID pour les produits structurés).
Commissions relatives aux composants	Les éventuelles commissions versées à l'Investment Manager par les émetteurs ou distributeurs de fonds de placement, de produits structurés ou de tout autre investissement seront réinvesties dans le Certificat par conversion en CHF et conservées dans la poche cash libellée en CHF.
Rôles et responsabilités	En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier, de la pondération des titres et de taille de la poche cash. La performance du produit dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat Tracker. L'Emetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la reconstitution du Certificat Tracker sur une base de « best effort ».
Univers d'investissement	Les titres faisant partie du panier peuvent appartenir aux classes d'actifs suivantes : actions ou ETF's sur actions couvrant les zones géographiques suivantes: Afrique, Moyen Orient, Asie hors Japon, Amérique centrale et latine, Europe de l'est & CIS incluant Grèce, Turquie, Russie, Ukraine, Kazakhstan. Les titres doivent être listés sur la bourse Suisse SIX ou une bourse de valeurs mobilières étrangères dotée d'une réglementation équivalente.
Règles de gestion	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'Investment Manager peut reconstituer le panier, en tout temps, un maximum de 24 fois par année. 2. Le panier comporte au minimum 5 titres et au maximum 50. 3. Les titres entrant dans la composition du panier doivent être libellés en USD, EUR, GBP, HKD, KRW, TWD, SGD, THB ou MYR. 4. Une couverture de change peut être conclue (durée de 3 mois par défaut des swap) ou dénouée durant la vie du produit selon les instructions de l'Investment Manager, sauf pour les KRW, TWD, THB et MYR. 5. La poche cash ne pourra pas excéder 20% du nominal total investi lors de chaque reconstitution. 6. Le poids d'un placement collectif de capitaux (ETF), non autorisé à la distribution en Suisse ou réservé à des investisseurs qualifiés, ne doit pas dépasser le tiers de la valeur globale du Certificat lors de chaque reconstitution. 7. Durant la durée de vie du Certificat, les distributions et dividendes éventuels (impôts et frais éventuels déduits) seront conservés dans la poche cash ; les distributions et dividendes éventuels libellés en une autre devise que l'EUR (impôts et frais éventuels déduits) seront convertis en USD (calculé au moyen du cours de change ECB qui fait référence à la date de paiement du dividende) et seront également conservés dans la poche cash. 8. Aucune position avec effet de levier (participation différente de 100% dans la performance d'un titre) ou à découvert (position vendeuse) n'est autorisée dans la composition du panier. Toutefois, certains ETF contenus dans le panier peuvent répliquer une stratégie short ou créer une exposition avec un effet de levier



Contraintes d'investissement

Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.

L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur, ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions) ou pourraient faire l'objet d'un embargo ou de sanctions particulières.

Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine recomposition du panier.

Composition du panier

La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.

Conditions du produit

Liquidité

Sous réserve des contraintes d'investissement, la vente ou l'achat du certificat ne s'effectue qu'une fois par jour. Les ordres placés sont cumulés jusqu'à 11h00 (jour T) et traités au fur et à mesure des ouvertures des différents marchés (Europe, USA, en T, Asie et Océanie en T+1). Les ordres placés après 11h00 seront exécutés selon la même procédure le lendemain.

Le marché secondaire peut être suspendu dans le cas où une recomposition est en cours de réalisation.

Remboursement du Certificat Tracker

Le montant de remboursement en USD se calcule en multipliant le prix moyen de vente de chacun des titres par sa quantité dans le panier, converti en USD et en faisant ensuite la somme des différents montants obtenus additionné des flux provenant du dénouement des dernières opérations de change à terme. Ce qui revient à appliquer la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^N n_i \times P_i \times X_i + C + \sum_{k=1}^T F_k$$

où P_i Prix moyen de vente du titre i à la date d'évaluation finale en fonction de sa bourse de référence

n_i Nombre de titre i dans le panier à la date d'évaluation finale

X_i Taux de change entre la monnaie du titre i et la monnaie du Certificat Tracker à la date d'évaluation finale

N Nombre total de titres dans le panier

C Montant de la poche cash par Certificat Tracker

F_k Valeur du change à terme k dans la monnaie du Certificat Tracker

T Nombre total d'opérations de change à terme

Stop Loss

La somme des opérations de change à terme pouvant être, en théorie, négative, le produit serait immédiatement stoppé si sa valeur liquidative atteignait USD 25.-. Le remboursement anticipé s'effectuera selon les modalités décrites ci-dessus sur la base des prix d'exécution suivant le déclenchement du Stop Loss et sous déduction des frais de transactions.

Risque de liquidité au moment du remboursement

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat Tracker.

Droit de résiliation de l'émetteur

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective. Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% voire en-dessous, l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessus. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.



Modalités de résiliation pour l'investisseur

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».

La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du Certificat Tracker
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché

Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.

Marché secondaire

Bloomberg, SIX Telekurs 25576605, BCV (une seule valorisation est calculée par jour ouvrable).

Liquidité

Sous réserve des contraintes d'investissement, la vente ou l'achat du certificat ne s'effectue qu'une fois par jour. Les ordres placés sont cumulés jusqu'à 11h00 (jour T) et traités au fur et à mesure des ouvertures des différents marchés (Europe, USA, en T, Asie et Océanie en T+1). Les ordres placés après 11h00 seront exécutés selon la même procédure le lendemain.

Clearing

SIX SIS SA

Matérialisation

La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

Suisse

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificat Tracker sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable.

Le certificat n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.

Fiscalité US

Les revenus générés par ce produit considérés comme "dividend equivalent" (ou assimilés à des dividendes de source américaine) au sens de la section 871(m) du code fiscal américain peuvent être soumis à une retenue d'impôt à la source en vertu notamment de l'accord Qualified Intermediary (QI) et de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). La BCV prélève les montants dus au terme de cette législation fiscale. Tous les paiements dus à l'Investisseur dans le cadre de ce produit sont effectués nets de ces éventuels montants d'impôt prélevés à la source. Si un montant est retenu sur des versements d'intérêts, remboursements ou autres paiements effectués en relation avec ce produit, en raison de l'application de la section 871(m) du code fiscal américain, ni la BCV, ni un agent payeur, ni aucun autre tiers n'est tenu de compenser cette déduction d'impôt. Cela signifie que l'investisseur recevra un revenu plus bas que celui qu'il aurait reçu sans une telle déduction.



Informations juridiques

For, droit applicable
Documentation du produit

Lausanne, droit suisse

Ce document, le Termsheet, contient les conditions finales du produit.

Le Termsheet ainsi que le Prospectus de Base pour l'Emission de Titres, stipulé en anglais et tel que modifié de temps à autre ("Prospectus de Base") constitueront la documentation complète pour ce Produit ("Documentation du Produit"), et par conséquent le Termsheet doit toujours être lue conjointement avec le Prospectus de Base et tout supplément à celui-ci. Les définitions utilisées dans le Termsheet, mais non définies ici, auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base.

La Documentation sur les produits peut être obtenue gratuitement auprès de la BCV - 276-1598, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse ou par e-mail (structures@bcv.ch). La documentation sur le produit est également disponible sur le site www.bcv.ch/emissions. Les avis relatifs à ce Produit sont valablement donnés par publication comme décrit dans le Prospectus de Base. En outre, tout changement concernant les conditions de ce produit sera publié sur www.bcv.ch/emissions.

Lors du remplacement du Prospectus de Base par une version succédant au Prospectus de Base, le Termsheet (Conditions Définitives) doit être lue conjointement avec la dernière version succédant au Prospectus de Base (chacune, un "Prospectus de Base Successeur") qui a succédé soit (i) au Prospectus de Base, soit (ii) si un ou plusieurs Prospectus de Base Successeurs au Prospectus de Base ont déjà été publiés, le dernier Prospectus de Base publié, et le terme "Documentation Produit" doit être interprété en conséquence.

Investment Manager

L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

Prévision de marché

2. PERSPECTIVES DE PROFITS ET DE PERTES

Ce Certificat Tracker vise à profiter d'une hausse de valorisation des titres qui composent le panier.

Profit potentiel

En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.

Perte potentielle

Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.

L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat Tracker et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Le produit est émis en USD et incorpore des titres en EUR et en USD.

Performance du panier (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé en USD par Certificat
25.00%	124.38
10.00%	109.45
0.00%	99.50
-5.00%	94.53
-10.00%	89.55
-25.00%	74.63



3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner auprès de son conseiller indépendant sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» avant toute opération.

Risque d'émetteur : L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Liquidité de marché

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Emetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteurs et vendeurs peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.

Risque de marché

L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Risque de change

L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.

Ajustement

L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat Tracker en cas d'évènements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.

Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'Emetteur n'a, sauf mention contraire, pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés

La BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Toute rétrocession perçue de placements collectifs de capitaux sera reversée dans la poche cash. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons); elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.

Date de publication

12.11.2014 révisé le 15.12.2020



PIGUET GALLAND & CIE SA
BANQUIERS DEPUIS 1856



Contacts

Equipe de vente
Téléphone

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV
021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet/mail

www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contacts remboursement

Courrier

BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse

Mail

spf@bcv.ch

Composition du panier

Les informations relatives à la composition actuelle (inclus ses composants) sont disponibles sur demande auprès de l'émetteur.



PIGUET GALLAND & CIE SA
BANQUIERS DEPUIS 1856

